REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****

PAIX - TRAVAIL - PATRIE
****

ARRETE N° 000193 /A/MINDDEVEL/SG/DSL du 10 OCT 2019

Portant nomination de l'Officier du centre d'état civil secondaire de Yola-Maliki, dans l'Arrondissement de Gazawa, Département du Diamaré.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981, modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

Vu Le décret n° 77/410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

/u le décret n° 2018 /191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 00279/A/MINAT/DAP/SDAA/SEC du 05 octobre 1998 portant création des centres spéciaux d'état civil dans le Département du Diamaré ;

Considérant la transmission n° 422/BRPA/K22/SAAJP du 05 août 2019 du Préfet du Département du Diamaré ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1er. - Monsieur **BOBBO MALIK MOHAMADOU** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Officier du centre d'état civil secondaire de Yola-Maliki dans l'Arrondissement de GAZAWA, Département du Diamaré.

Article 2.- L'intéressé devra prêter serment avant sa prise de service, conformément à l'article 7(5) de la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 susvisée.

Article 3.-Il aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 .-Le Préfet du Département du Diamaré est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 10 OCT 2019

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

Le Ministre

Georges ELANGA OBAM

Ampliations :

- GOUVERNEUR REGION/EXTREME-NORD
- PREFET DEPARTEMENT/DIAMARE
- SOUS-PREFET ARRONDISSEMENT GAZAWA
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE TPI/MAROUA
- PRESIDENT TRIBUNAL PREMIERE INSTANCE/MAROUA
- BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL/YAOUNDE
- MAIRE COMMUNE/GAZAWA
- JORC/CHRONO ARCHIVE